

**Séance du  
Conseil du  
6 mai 2024**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Antoine-de l'Isle-aux-Grues tenue le lundi 6 mai 2024 à 19 heures au Centre de la Volière à la salle des Bâtitseurs.

Sont Présents(es), les conseillers(ère) :

Siège #2 - M<sup>me</sup> Édith Rousseau  
Siège #3 - M. Yvon Roy  
Siège #4 - M. Martin Papineau  
Siège #5 - M. Luc Vézina

Sont absents :

Maire, Frédéric Poulin  
Siège #1 – Ariane Tessier-Moreau

Formant quorum sous la présidence du maire suppléant, M. Michel Rousseau.

M<sup>me</sup> Virginie Gagnon, Directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance

- **Ouverture de la séance**

Après vérification du quorum, Monsieur. le maire suppléant, Michel Rousseau , procède à l'ouverture de la séance.

## **2. Vérification des présences**

**Sont présents :** M. le maire suppléant, Michel Rousseau  
M<sup>me</sup> Édith Rousseau, siège #2  
M. Yvon Roy, siège #3  
M. Martin Papineau, siège #4  
M. Luc Vézina, siège #5

**Sont-absents :** M. le Maire, Frédéric Poulin  
Mme Ariane Tessier-Moreau, siège #1

**2024-05-01**

Adoption de  
l'ordre du jour

### **2007-12-01-ss 3. Adoption de l'ordre du jour**

**CONSIDÉRANT QUE** l'ordre du jour se lit comme suit

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal du mois d'avril 2024;
5. Présentation et ratification des comptes payés depuis la dernière réunion;
6. Responsable de la famille

7. Désignation d'un fonctionnaire désigné pour la réglementation d'urbanisme
8. Auditeur programme PRABAM
9. Dépôt PRIMA
10. Entente de service – Croix Rouge
11. Octroi conditionnel du contrat au groupe VIGIL pour l'accès au Gymnase
12. Octroi contrat préparation de terrain pour le parc de jeux
13. Octroi du contrat bloc sanitaire
14. Tarif Circuit Électrique
15. Entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM
16. Planification finale des besoins d'espace – CSS de la Côte-du-Sud
17. Parc municipal – Fonds de roulement
18. Marge de crédit – Travaux TECQ
19. Correspondances;
  - Vitesse chemin du Quai
  - Comité citoyen
  - Fabrique
20. Suivi des dossiers;
  - Facturation expropriation
21. Varia;
  - Chemin de la Batture
  - Vacances
22. Période de questions écrites et verbales;
23. Levée de la séance.

## **EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Luc Vézina**

**APPUYÉ PAR Yvon Roy**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté laissant le point varia ouvert.**

2024-05-02

Adoption du  
procès-verbal  
du  
4 mars 2024

**4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2024**

**ATTENDU QU'** une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 1<sup>er</sup> avril 2024 a été remise à tous les membres du conseil avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance. Mme Virginie Gagnon fait un bref résumé du procès-verbal;

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Luc Vézina**

**APPUYÉ PAR Edith Rousseau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2024 tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

2024-05-03

Rapport des  
dépenses

**5. Présentation et ratification des comptes payés depuis la dernière réunion**

**CONSIDÉRENT QUE** la Directrice générale et greffière-trésorière a présenté et remis aux membres du conseil le rapport des dépenses autorisées durant le mois dernier;

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Martin Papineau**

**APPUYÉ PAR Yvon Roy**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le conseil approuve le rapport des dépenses au 6 mai 2024 totalisant 59 541.73 \$

2024-05-04

Responsable  
famille

**6. Responsable de la famille**

**CONSIDÉRANT QUE** les familles tiennent une place importante au sein de notre communauté et qu'ils sont au cœur du développement de notre municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite poursuivre la mise en œuvre d'initiative et d'actions

visant à améliorer la qualité de vie des familles ;

**CONSIDÉRANT QU'** il est important de poursuivre les actions entreprises par la MRC de Montmagny et la Municipalité concernant le défi démographique de la région de même que son développement socio-économique global ;

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Edith Rousseau**

**APPUYÉ PAR Luc Vézina**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** Mme Ariane Tessier-Moreau soit nommé responsable de la politique familiale.

Mme Tessier-Moreau est informé de la décision et elle a accepté le dossier.

2024-05-05

Désignation inspecteur

**7. Désignation d'un fonctionnaire désigné pour la réglementation d'urbanisme**

**CONSIDÉRANT** l'entente intervenue avec la MRC de Montmagny concernant l'utilisation de ressources humaines pour le traitement de divers dossiers, notamment en matière d'urbanisme, d'environnement, etc. ;

**CONSIDÉRANT** que l'émission des permis à l'égard des règlements d'urbanisme, du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (c. Q-2, r.22) et du *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (c. Q-2, r.35.2) sont confiées à la MRC de Montmagny dans le cadre de cette entente ;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Antoine-de l'Isle-aux-Grues par résolution avait désigné M. Samuel Surprenant à titre d'officier municipal responsable de l'application de la réglementation d'urbanisme et de la réglementation régissant la mise en place des installations septiques et des puits d'alimentation en eau potable ;

**CONSIDÉRANT** que Mme ISABEL VICTORIA TORRES OSPINO est maintenant principalement affectée à ces fonctions à la MRC de Montmagny ;

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Luc Vézina**

**APPUYÉ PAR Martin Papineau**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** la Municipalité de Saint-Antoine de l'Isle aux Grues désigne désormais, Mme ISABEL VICTORIA TORRES OSPINO inspectrice principale et fonctionnaire désignée, et en son absence mesdames Valérie Gagné et Jessy Guénard à titre d'inspectrice-adjointe et fonctionnaire désignée adjointe chargée, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues, de l'émission des permis à l'égard des règlements d'urbanisme, du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (c. Q-2, r.22) et du *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (c. Q-2, r.35.2) à être délivrés sur son territoire ;

**QUE** Mme ISABEL VICTORIA TORRES OSPINO, et en son absence Valérie Gagné, et Jessy Guénard, soient autorisées à appliquer les règlements municipaux sur les animaux et sur les nuisances ;

**QUE** Mme ISABEL VICTORIA TORRES OSPINO, et en son absence Valérie Gagné, Jessy Guénard, soient autorisés à délivrer des avis et des constats d'infraction pour toute contravention dont ils ont charge d'application ;

**QU'**une copie de la présente résolution soit transmise à Mme ISABEL VICTORIA TORRES OSPINO, Mme Valérie Gagné et Mme Jessy Guénard, de même qu'au directeur adjoint de la MRC.

**2024-05-06**

**8. Auditeur programme PRABAM**

Auditeur  
PRABAM

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité va réaliser des travaux avec l'aide financière du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité est responsable de mandater un professionnel pour réaliser la mission de procédures convenues et la reddition de compte finale

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Édith Rousseau**

**APPUYÉ PAR Martin Papineau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**DE** mandater le firme Raymond Chabot Grant Thornton pour réaliser la mission de procédures convenues et la reddition de compte finale pour le programme PRABAM

2024-05-07

**9. Dépôt PRIMA**

Dépôt PRIMA

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite aménager la Place intergénérationnelle à proximité du Centre la Volière et déposer une demande au Programme PRIMA pour les aînés ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite améliorer la qualité de vie et les services aux personnes âgées et ses citoyens en général ;

CONSIDÉRANT QUE un projet a été élaboré et les aînés sont partie prenante du projet ;

**EN CONSÉQUENCE**

IL EST PROPOSÉ PAR Edith Rousseau

APPUYÉ PAR Yvon Roy

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**Que** la Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues autorise le dépôt d'une demande au programme PRIMA pour les aînés et s'engage à réaliser le projet tel que présenté.

**Que** la Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues mandate comme représentante, M<sup>me</sup> Virginie Gagnon, directrice générale et greffière trésorière de la Municipalité pour déposer et signer tous les documents afférents à cette demande.

2024-05-08

**10. Entente de service – Croix Rouge**

Croix Rouge

ATTENDU QUE les villes doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la Loi sur la sécurité civile et la Loi sur les cités et villes ;

ATTENDU QUE les villes doivent protéger la vie, la santé et l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres ;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge est partie intégrante de la Société canadienne de la Croix-Rouge, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire ;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge, organisme à part entière du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, intervient selon les règles régissant l'aide humanitaire,

conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adopté ;

**ATTENDU QUE**

la Croix-Rouge est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptibles d'aider et de supporter les villes, lors d'un sinistre mineur ou majeur, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles ;

**ATTENDU QUE**

la Croix-Rouge a une entente avec le ministère de la Sécurité publique du Québec concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée ;

**ATTENDU**

la résolution numéro 2023-07-16 adoptée lors de la séance du 10 juillet 2023 autorisant la signature d'une prolongation de 12 mois se terminant le 6 juin 2024 ;

**ATTENDU**

la volonté de la Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues et de la Croix-Rouge de signer une nouvelle entente ;

**ATTENDU QUE**

la contribution de la Municipalité sera de 225 \$ par année pour une période de 3 ans ;

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Martin Papineau**

**APPUYÉ PAR Yvon Roy**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

D'autoriser le Maire M. Frédéric Poulin et la directrice générale de la Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues, Mme Virginie Gagnon à signer la lettre d'entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge pour une période de 3 ans à compter de la date de signature par les représentants de la Ville de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues

2024-05-09

Ajout Vigil

**11. Octroi conditionnel du contrat au groupe VIGIL pour l'accès au Gymnase**

**CONSIDÉRANT QUE**

le Comité Citoyen a adressé une demande au Conseil afin que l'accès au gymnase soit simplifié pour les divers utilisateurs de la municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité veut faciliter l'accès au gymnase puisqu'elle est favorable aux saines habitudes de vie de ses citoyens et encourage ces derniers à bouger ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a demandé au Groupe Vigil de faire une soumission afin de réaliser le projet d'accès avec un système à puces

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a déjà octroyer le contrat à Groupe Vigil pour une somme de 7560.64 \$ taxes en sus et ce conditionnel à l'aide financière du Pacte Rurale volet 2 et 3;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a demandé l'ajout d'une caméra afin d'assurer la surveillance dans le corridor ;

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Luc Vézina**

**APPUYÉ PAR Martin Papineau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** la Municipalité ajoute une caméra de surveillance intérieure pour la somme de 600 \$ taxes en sus pour un projet total de 8160.64 \$ ;

**QUE** la Municipalité autorise Mme Virginie Gagnon, directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et nom de la Municipalité tout document afférent à cette demande.

**2024-05-10**

**12. Octroi contrat préparation de terrain pour le parc de jeux**

Préparation du terrain

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit faire excaver le terrain près du Centre de la Volière afin d'accueillir le parc de jeux

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Yvon Roy**

**APPUYÉ PAR Luc Vézina**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**D'**octroyer le contrat à Ferme Denis Boulanger et Fils pour réaliser les travaux d'excavation pour un montant de 75 \$ de l'heure taxes en sus.

2024-05-11

**13. Octroi du contrat bloc sanitaire**

Bloc Sanitaire

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit modifier la sortie de l'exutoire du bloc sanitaire;

**CONSIDÉRANT QUE** Terrassements Joncas et Frères inc. doit venir corriger des travaux

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Luc Vézina**

**APPUYÉ PAR Martin Papineau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**D'octroyer le contrat à Terrassements Joncas et Frères inc. pour la somme de 3908.23 \$ taxes en sus.**

2024-05-12

**14. Tarif Circuit Électrique**

Tarif  
Circuit  
électrique

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité possède une borne de niveau 2 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité peut ajuster le prix pour la recharge 2 fois par année de la borne ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité peut changer la tarification entre le 20 avril et le 22 mai ;

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Edith Rousseau**

**APPUYÉ PAR Martin Papineau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**D'augmenter le tarif de la recharge à 2 \$ par heure de recharge, facturée à la minute à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024**

2024-05-13

**15. Entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM**

Entente FQM

**ATTENDU QUE** la FQM a mis en place un service de l'Ingénierie, des infrastructures et de l'adaptation aux changements climatiques pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire effectuer la planification et la gestion de son

territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM ;

**ATTENDU QU'**

il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités désirant utiliser de tels services de la FQM ;

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Martin Papineau**

**APPUYÉ PAR Luc Vézina**

**ET RESOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

**QUE** le conseil autorise que la Municipalité utilise les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, qu'à cette fin, que la Municipalité conclue une entente avec la FQM ;

**QUE** M. le Maire Frédéric Poulin et Mme Virginie Gagnon, Directrice générale et greffière-trésorière, soient autorisés à signer, pour le compte de la Municipalité, l'entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l'ensemble de la municipalité ;

**QUE** Mme Virginie Gagnon, Directrice générale et greffière-trésorière soit autorisé (e) à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

**2024-05-14**

Appuie CSS

**16. Planification finale des besoins d'espace – CSS de la Côte-de-Sud**

**CONSIDÉRANT QUE**

le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud (ci-après appelé « CSSCS ») assure des services éducatifs à une population de plus de 8 900 élèves répartis dans la formation générale des jeunes (primaire, secondaire, formation générale des adultes et formation professionnelle) ;

**CONSIDÉRANT QU'**

afin d'être en mesure d'accueillir adéquatement l'ensemble de ses élèves, le CSSCS peut compter sur un parc immobilier de 50 bâtiments, répartis sur un grand territoire desservant les municipalités régionales de comté (ci-après appelé « MRC ») de Bellechasse, Montmagny et L'Islet qui regroupent quant à elles 45 municipalités différentes ;

**CONSIDÉRANT QUE** les centres de services scolaires sont tenus, en vertu de la Loi sur l’instruction publique (ci-après « LIP »), de mener annuellement un processus de planification des besoins d’ajout d’espace pour les infrastructures scolaires ;

**CONSIDÉRANT QUE** la démarche menant à l’adoption de cette planification doit être précédée par une consultation menée auprès des municipalités et des MRC afin d’obtenir toute information susceptible de modifier ces besoins ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce processus débute donc au moment où le ministère de l’Éducation du Québec (ci-après « MEQ ») transmet au CSSCS un projet de prévision des besoins d’espaces pour le centre de service scolaire ;

**CONSIDÉRANT QU’** après validation du projet à l’interne par le CSSCS, celui-ci est soumis à la consultation des villes, municipalités locales et MRC situées sur le territoire du CSSCS ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette première consultation a été effectuée en septembre 2023 ;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à la réception de cette prévision, les municipalités et MRC transmettent au Centre de services scolaire toute information relative à leur développement susceptible d’influencer les besoins d’espace dans les établissements ;

**CONSIDÉRANT QU’** un projet de planification d’ajout d’espaces nous a été transmis pour commentaires et que nous avons aussi par la suite une version finale des besoins d’espaces et dont nous devons approuver ou refuser dans les 45 jours suivant la réception du document final ;

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Edith Rousseau

**APPUYÉ PAR** Yvon Roy

**ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-de-l’Isle-aux-Grues approuve la planification finale des besoins d’espace transmis par le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud et qui a

été adoptée par leur conseil d'administration le 23 avril 2024. Nous sommes favorables à l'ensemble des demandes d'ajout d'espaces et particulièrement celle qui concerne notre municipalité soit la construction d'un complexe sportif de santé durable.

2024-05-15

**17. Parc municipal – Fonds de roulement**

Fonds de roulement

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues a élaboré un projet pour l'aménagement d'un parc intergénérationnel près du centre de la Volière ainsi qu'un projet pour l'accès au gymnase

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du FRR- Volet 2 et 3 afin de réaliser les projets ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit déboursier au moins 20 % du coût du projet;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu une aide financière de 45 000 \$ du FRR- Volet 3, 37 062.64 \$ du FRR-Volet 2 et que le coût total estimé est de 128 840.74 \$

**CONSIDÉRANT QUE** le projet détaillé correspond ce qui suit:

- Balançoire 4 éléments : 3423.43 \$
- 1 siège pour bébé : 246.07 \$
- 2 sièges rigides adulte : 356.62 \$
- 1 siège rigide enfant : 205.16 \$
- Module Puzzle : 58 948.22 \$
- Jeu Tourbillon : 3626.34 \$
- 2 jeux sur ressort : 2738.72 \$
- 48 bordures de polyéthylène avec 4305 pi<sup>2</sup> de membrane Géotextile : 10 246.59 \$
- Préparation du terrain : 20 000 \$
- Livraison : 1800\$
- Installation : 13 881.01 \$
- Accès au Gymnase avec Groupe Vigil : 8160.64\$

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit déboursier la partie non-subventionnée qui représente : 44 144.54 \$

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Luc Vézina**

**APPUYÉ PAR Martin Papineau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** la Municipalité emprunte du fonds de roulement un montant de 50 000 \$ en vue d'acquitter ces dépenses en immobilisation

**QUE** le terme de remboursement du fonds de roulement d'une durée de 5 ans soit réparti comme suit :

**1<sup>er</sup> Versement de 10 000 \$ 3 juillet 2025**

**2<sup>er</sup> Versement de 10 000 \$3 juillet 2026**

**3<sup>er</sup> Versement de 10 000 \$3 juillet 2027**

**4<sup>er</sup> Versement de 10 000 \$3 juillet 2028**

**5<sup>er</sup> Versement de 10 000 \$3 juillet 2029**

**QUE** ces remboursements soient effectués à même les fonds généraux de la Municipalité.

**QUE** le Conseil municipal pourra, par résolution, devancer l'échéancier des paiements.

**QUE** M. Frédéric Poulin, maire et/ou Mme Virginie Gagnon, directrice générale et greffière-trésorière, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité les documents relatifs à cette résolution

**2024-05-16**

**18. Marge de crédit – Travaux TECQ**

Marge de crédit

**CONSIDÉRANT QU'** il est de pratique courante d'obtenir une marge de crédit afin de payer les travaux réalisés avec le programme TECQ

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal souhaite soutenir la directrice générale dans ses démarches d'obtention d'une marge de crédit de 520 000\$ afin d'assumer les dépenses liées aux travaux effectués qui seront remboursés par le programme TECQ

**CONSIDÉRANT QUE** la caisse populaire Desjardins de Montmagny est l'institution financière auprès de laquelle ces démarches seront faites

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Martin Papineau**

**APPUYÉ PAR Luc Vézina**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** M. Frédéric Poulin, maire et/ou Mme Virginie Gagnon, directrice générale et greffière-trésorière, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité les documents relatifs à cette résolution

**2024-05-17**

**19. Correspondances**

Vitesse chemin du Quai

- Vitesse Chemin du Quai

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons eu une demande de la part d'une citoyenne concernant la vitesse sur le chemin du Quai ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité appuie la demande de la citoyenne et que la sécurité de nos citoyens occupe une place importante ;

**CONSIDÉRANT QUE** le chemin du Quai est un chemin qui relève du ministère des transports du Québec

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Édith Rousseau**

**APPUYÉ PAR Martin Papineau**

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**D'appuyer** la demande de Mme Ariane-Tessier-Moreau et de demander au MTQ d'ajouter de la signalisation adéquate afin de conscientiser les automobilistes des dangers de la vitesse.

**D'envoyer** une copie de cette résolution au ministère des Transports.

**2024-05-18**

Comité citoyen

- Comité citoyen

**CONSIDÉRANT QUE** Le Comité citoyen demande à la Municipalité de participer l'organisation de la fête d'accueil ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité citoyen demande la location de la salle des Bâtisseurs et du gymnase pour avoir accès à la cuisine ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité citoyen nous demande de les aider avec l'impression du publipostage ainsi que les frais reliés à celui-ci ;

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Martin Papineau**

**APPUYÉ PAR Yvon Roy**

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**DE** prêter les locaux pour la fête.

**DE** défrayer les coûts pour le publipostage.

- La Fabrique

La Fabrique demande si la Municipalité pourrait leur prêter des mannequins que nous avons au grenier afin de pouvoir exposer les anciennes toges des curés lors de l'ouverture de l'église cet été.

Mme Édith Rousseau répond que la Municipalité va prendre les mannequins nécessaires pour l'exposition de la mi-carême et ceux inutilisés seront prêter à la Fabrique.

## 20. Suivi de Dossier

- Facturation expropriation

La Municipalité est rendue à 25 700 \$ de dépensé dans ce dossier.

## 21. Varia

- Chemin de la Batture

M. Rousseau informe les citoyens que nous sommes sur le dossier et que nous allons faire gratter et étendre du gravier le chemin de la batture afin qu'il soit plus carrossable.

- Vacances

Mme Virginie Gagnon va prendre congé le 16 et 17 mai 2024, donc le bureau municipal sera fermé.

- Activité sportive

La Municipalité est maintenant rendue avec l'équipement pour jouer au pickleball, mais nous avons aussi quelques demandes pour des buts de soccer. Ce sera discuté et analysé lors de la prochaine rencontre.

## 22. Période de questions générales écrites et verbales

La période de questions débute à 19 h 45 avec les questions dans la salle. M. le maire suppléant demande à M<sup>me</sup> Rousseau si des questions écrites ont été acheminées au Conseil. Cette dernière répond que non. La période de question prend fin à 20 h 24

2024-05-19

## 23. Levée de la séance

Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Luc Vézina, appuyé par le conseiller Martin Papineau, que la séance soit levée à 20 heures 25.

Virginie Gagnon  
Directrice générale et greffière-trésorière

Frédéric Poulin  
Maire









